

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 R. 25 - Désignation de représentants de la Ville de Paris au sein de la Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, en date du 11 septembre 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein de la Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993) :

Titulaires :

Mme Claire GUIDI ;
Mme Léa FILOCHE ;
Mme Virginie DASPET ;
M. Jean-François LEGARET ;
M. David ALPHAND.

Suppléantes :

Mme Annick OLIVIER ;
Mme Sandrine CHARNOZ ;
Mme Halima JEMNI ;
Mme Delphine BURKLI ;
Mme Marie-Laure HAREL.